

Publié le 26 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 029-212900310-20250523-ARR2025074-AR



ARRETE n° 2025-074

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Clohars-Carnoët,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Eric BADOE, Conseiller municipal pour une durée de une journée le 30 Mai 2025.

ARRETE :

Article 1 – Monsieur BADOE Eric assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2 – Délégation est également donnée à Monsieur BADOE Eric, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tout documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 – Cette délégation est consentie pour le 30 Mai 2025.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à CLOHARS-CARNOET, le 23 Mai 2025

Le Maire
J.JULOUX

